



ARTICLE 1 :

Le Comité Départemental de Cyclisme FFC de l'Hérault en collaboration avec Hérault Sport et les clubs Héraultais organisent en 2022, la 4ème édition du Trophée de l'Hérault « Cyclo-cross » qui se déroulera sur 3 épreuves.

ARTICLE 2 :

Au moment de la signature de la feuille d'émargement, le coureur doit présenter sa licence valide de 2022 ou 2023 ou titre temporaire à jour, sous peine de se voir refuser de prendre le départ.

Les catégories concernées sont :

- Pré licencié coureurs nés en 2014 et avant
- Poussins U9 coureurs nés en 2015 et 2016
- Pupilles U11 coureurs nés en 2013 et 2014
- Benjamins U13 coureurs nés en 2011 et 2012
- Minimes U15 coureurs nés en 2009 et 2010
- Cadets U17 coureurs nés en 2007 et 2008
- Juniors U19 coureurs nés en 2005 et 2006
- Espoir U21 coureurs nés en 2001 et 2004
- Séniors (jusqu'à 39 ans) coureurs nés entre 1984 et 2000
- Masters 1 (40 – 44 ans) coureurs nés entre 1979 et 1983
- Masters 2 (45 – 49 ans) coureurs nés entre 1974 et 1978
- Masters 3 (50 ans et plus) coureurs nés en 1973 et avant

Les catégories concernent aussi les féminines

ARTICLE 3 :

Temps de courses approximatifs

- Pré-licenciés	5 mn
- Poussins	7 mn
- Pupilles	10 mn
- Benjamins	15 mn
- Minimes	20 mn
- Cadets	30 mn
- Juniors / Dames	40 mn
- Espoirs / Seniors / Masters	50 mn

ARTICLE 4 :

Tous les résultats des épreuves de Cyclo-cross seront cumulés pour le classement général.

Un classement par points sera effectué après chaque épreuve suivant le barème ci-dessous:

Places : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 etc.

Points : 50- 48- 46- 44- 42- 41- 40- 39- 38- 37- 36- 35- 34- 33 etc. 2 point minimum pour tout participant.

Si un coureur abandonne, il ne se verra créditer que d'un seul point.

En cas de coureurs ex-æquo au classement général final, la meilleure place de la dernière épreuve sera déterminante.

ARTICLE 5 :

CALENDRIER :

- N°1: 12/11/2022 Grand Prix du Department de Cyclo-cross Domaine St Martin
Agde (34) - CD 34
- N°2 : 20/11/2022 Cyclo-cross de Montfloures
BEZIERS (34) - BMC
- N°3 finale: 27/11/2022 Cyclo-cross de la Ville de Gignac
GIGNAC (34) - Team MONTAGNAC

Horaires à consulter sur le site des organisateurs ou sur le DO.

ARTICLE 6 :

Les concurrents qui sont à la 1ère place du classement général, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors de la remise des récompenses avec leur maillot de club. Leur participation à la remise des prix est OBLIGATOIRE sauf en cas de force majeure dument justifiée.

Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas remis.

ARTICLE 7 :

Les règlements FFC s'appliqueront sur les trois cyclo-cross.

Pour tout autre litige le corps arbitral FFC statuera.